

Enseignements

La longue situation de guerre en ex-Yougoslavie, qui mobilise, en plus des acteurs locaux et internationaux, l'opinion publique à travers la médiatisation croissante des opérations et, surtout, au travers de la violence subie par les civils, suscite nombre de critiques. Ces dernières conduisent à approfondir la réflexion relative à l'emploi des forces dans un contexte de gestion de crises. De ce fait, elles influencent la doctrine des Nations Unies et, par conséquent, celle de la France.

La première critique porte sur l'absence de mandat clair, et tenant compte de la situation réelle, donné aux Casques bleus. Ces derniers rapportent l'absence de vision stratégique tant des acteurs européens qu'onusiens, alors même que la situation se dégrade rapidement. D'où une certaine amertume des soldats qui n'ont pas autorisation de mettre fin aux violences, notamment et surtout celles commises par les milices. Les analystes indiquent la nécessité de redéfinir le cadre normatif des opérations de *maintien* de la paix et d'engager, quand c'est nécessaire, les forces des Nations Unies dans des opérations de *rétablissement* de la paix, avec recours à l'usage de la force¹⁶.

Les ONG et d'autres organisations intervenant dans le conflit, comme le CICR, voient également les problèmes résultant de la confusion entre actions militaires et actions humanitaires. Aux yeux de certains belligérants, et notamment des Serbes, les Casques bleus peuvent apparaître non comme des soldats de la paix mais comme une force d'ingérence en soutien des Croates et des Bosniaques¹⁷. Par conséquent, leur donner pour mandat principal l'aide à l'acheminement de l'aide humanitaire, neutre par définition, décrédibilise cette aide elle-même et entrave le travail des ONG. Celles-ci plaident pour que l'ONU assume le recours à la force afin de rétablir les conditions indispensables à la sécurité des populations. Ainsi, une réflexion plus poussée surgit de cette situation où l'imbrication sur un même



Figure 5 Visite du CEMAT aux forces françaises à Sarajevo, avril 1992

terrain d'acteurs aux missions et aux identités différentes mais se chevauchant, conduit à leur moindre efficacité. Il faut alors élaborer une doctrine relative aux opérations civilo-militaires afin de faire travailler ensemble et avec des cahiers des charges clairs forces armées et ONG.

Du point de vue strictement français,

16 Ainsi, le Supplément à l'*Agenda pour la paix*, publié par l'ONU en 1995, tire quelques conclusions des conflits du début des années 1990. Néanmoins, pour Thierry TARDY, l'inefficacité de l'ONU a conduit, dans les années qui suivirent à une « renationalisation » des opérations de maintien de la paix.

17 Notamment parce que les médias occidentaux, à partir de 1993-1994, insistent davantage sur les massacres de musulmans bosniaques.

l'engagement en Croatie et en Bosnie valide le nouveau modèle d'armée né des retours d'expérience de l'opération *Daguet*¹⁸. Dans le monde de l'après-guerre froide, la France dispose de forces projetables rapidement et facilement adaptables à l'évolution de la situation. La capacité à projeter en quelques mois pas moins de cinq bataillons d'infanterie, à en effectuer les relèves et l'approvisionnement logistique sur un temps long, à mettre sur pied une Force de Réaction Rapide démontre que l'armée de terre sait relever les défis de ces nouveaux types d'opérations. Dans le même temps, la recomposition géopolitique pose la question de la nécessité du nucléaire ; la situation des Balkans, où se trouvent imbriquées forces armées occidentales, milices et populations civiles crée un nouvel environnement dans lequel cet arme est inappropriée. Cela justifie le moratoire sur les essais nucléaires décidé par le président François Mitterrand en 1992.

Enfin, la capacité de la Communauté européenne à apporter une réponse coordonnée à une crise d'une telle ampleur et d'une telle proximité géographique se traduit par un semi-échec. Des tentatives sont menées pour élaborer une diplomatie commune, préalable nécessaire à une éventuelle action militaire. L'Union de l'Europe Occidentale fut convoquée de même que la CSCE. Mais les divergences entre chancelleries européennes montrent vite que l'idée d'une défense européenne était un chantier encore en cours. Il faut la création d'un groupe de contact en 1994¹⁹ puis celle de la Force de Réaction Rapide pour des États européens - et non l'UE - prennent des décisions plus vigoureuses.

18 Nous renvoyons à la fiche consacrée à cette opération.

19 Composé des États-Unis, de la Russie, de la France, du Royaume-Uni et de l'Allemagne, et donc non exclusivement européen.